



## REGLEMENT INTERIEUR

### Article 1 - Inscriptions

Le dossier d'inscription (fiche d'inscription remplie, certificat médical complété et frais d'adhésion) devra être complet à la deuxième séance. Il est à renvoyer par courrier au siège de l'association ou à rendre lors du second entraînement au professeur.

Le **certificat médical d'aptitude est obligatoire** au sein de l'association et ce, même dans le cas où l'élève possède une assurance complémentaire. Celui-ci est à remettre en même temps que la fiche d'inscription. Le cas échéant, il devra être envoyé obligatoirement par courrier au siège de l'association.

Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription peuvent participer aux activités de l'association. Les frais d'adhésion s'élèvent à 20 euros pour l'année. Ils comprennent l'inscription et l'assurance sportive obligatoire.

### Article 2 - Tarifs

	<b>Abonnement annuel</b> (Frais d'adhésion non inclus) <u>Le paiement doit être effectué au plus tard la</u> <u>semaine suivant l'inscription</u> <u>Adhésion 20 €/AN</u>		<b>Abonnement mensuel</b> (frais d'adhésion non inclus) <u>À régler avant le 5 de chaque mois</u>	
	1X/semaine	2X/semaine	Adhésion 20€/an	
	1X/semaine	2X/semaine	1X/semaine	2X/semaine
Adulte	300€	450€	36€	55€
Ado, Étudiant	280€	350 €	30€	40€
Enfant	200€	280 €	25€	35€
2ème enfant	185€	250 €		
3ème enfant et plus	170€	220 €		

Les frais d'adhésion comprennent l'assurance ainsi que les frais de dossiers  
Les frais d'adhésion sont à régler dans le mois qui suit l'inscription.

### Article 3 - Abonnement annuel

L'abonnement annuel est valable de Septembre 2019 à Juin 2020.

Il est possible de demander un échelonnement de paiement auprès d'un des responsables. Dans ce cas, l'élève devra impérativement respecter les échéances afin d'éviter sa suspension.

Pour une personne seule, les frais d'abonnement annuel pourront s'échelonner jusqu'à fin Décembre 2019 avec accord écrit au préalable par l'un des responsables.

Pour une famille nombreuse, les frais pourront s'échelonner sur une période plus longue avec accord écrit au préalable par l'un des responsables.

L'abonnement est nominatif et ne peut en aucun cas être revendu à une tiers personne.

Le paiement doit impérativement être effectué dans la semaine suivant l'inscription.

Aucun remboursement n'est possible.

ATTENTION tout manquement entraînera une suspension. Celle-ci prendra fin lorsque le paiement aura été effectué.

**ABADÁ-CAPOEIRA**, c/o Asbl Art et Culture, Rue de L'Escasse 18, bt 3, 6040 Gosselies  
Numéro d'entreprise : 893.837.974- Numéro de compte : BE53 0682 491277-53  
Contacts : 0477/18.12.39

Email : [sabiabada@hotmail.com](mailto:sabiabada@hotmail.com) Site : [www.capoeirabada.be](http://www.capoeirabada.be)

#### Article 4 - Abonnement mensuel

L'abonnement débute le 1 du mois et se termine à la fin de celui-ci.

Le professeur de l'association dispense ses cours dans plusieurs grandes villes. L'élève est donc libre de choisir le jour et le lieu où il désire s'entraîner. L'abonnement est nominatif et ne peut en aucun cas être revendue à une tiers personne.

Afin de faciliter la gestion des paiements mensuels, vous pouvez effectuer un ordre permanent auprès de votre banque.

Les personnes ayant choisit l'option abonnement mensuel s'engage à régler la mensualité dans son entièreté et ce quelque soit le nombre d'absence sur mois. (En aucun cas, nous ne sommes tenus responsables des absences des membres sauf certificat médical)

Le paiement de celui-ci doit impérativement être effectué avant le 5 de chaque mois.

Aucun remboursement n'est possible.

ATTENTION tout manquement entrainera une suspension. Celle-ci prendra fin lorsque le paiement aura été effectué.

#### Article 4 - Horaires

Chaque participant est tenu de respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours. Les enfants doivent impérativement être repris par un adulte à la fin de la séance. Les mineurs étant dans l'obligation de quitter un entraînement ou une représentation avant sa fin devront fournir une décharge des parents ou être accompagnés par une personne majeure.

#### Article 5 - Accès aux cours

L'accès aux parents et aux visiteurs n'est pas autorisé au sein des salles de cours.

#### Article 6 - Fermeture exceptionnelle

Lors de la fermeture des salles pour des raisons qui sont totalement indépendantes de notre volonté, les cours seront suspendus et ne seront pas reportés.

#### Article 7 - Vacances

Les cours seront suspendus lors de chaque congé et vacances scolaires.

Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le 27 septembre 2019.

Vacances d'automne : du 28 octobre 2019 au 1 novembre 2019

Armistice : le 11 novembre 2019

Congé d'hiver : du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020

Congé de détente : du 24 février 2020 au 28 février 2020

Congé de printemps : du 6 avril 2020 au 17 avril 2020

Fête du 1<sup>er</sup> mai : le 1er mai 2020

Congé de l'ascension : le 21 mai 2020

Congé de Pentecôte : le 1er juin 2020

#### Article 8 - Vols, pertes et fracas

L'association ne sera en aucun cas responsable de vols, pertes et fracas commis dans la salle ou dans les vestiaires. Il est demandé aux participants de ne pas se munir d'objets fragiles ou de valeur.

#### Article 9 - Interdiction

Il est strictement interdit de fumer et de manger ; d'introduire ou de porter des armes ou objets/produits

**ABADÁ-CAPOEIRA**, c/o Asbl Art et Culture, Rue de L'Escasse 18, bt 3, 6040 Gosselies  
Numéro d'entreprise : 893.837.974- Numéro de compte : BE53 0682 491277-53  
Contacts : 0477/18.12.39

Email : [sabiabada@hotmail.com](mailto:sabiabada@hotmail.com) Site : [www.capoeirabada.be](http://www.capoeirabada.be)

dangereux et/ou illicites ; d'introduire ou de consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants dans l'établissement où se déroulent les activités du groupe Abadá-Capoeira.

#### Article 10 - Uniforme

L'uniforme du groupe Abadá-Capoeira est obligatoire à partir de la troisième séance. Celui-ci est à se procurer auprès du professeur.

#### Article 11 - Sécurité

Il est interdit aux participants d'utiliser les salles de cours en dehors des horaires attribués à l'association. Et cela même en cas de retard ou d'absence du professeur. L'association déclinera toute responsabilité en cas d'accident. Aucun exercice ayant rapport avec la capoeira ne peut être effectué sans la présence du professeur. Veuillez noter que certains exercices ne peuvent être pratiqués à la maison.

#### Article 12 - Assurance

En cas d'accident survenu lors d'un entraînement de capoeira, il est demandé à l'élève concerné de rentrer les papiers d'assurance *au plus tard 3 jours* après l'accident. Ceux-ci peuvent être envoyés à l'adresse du siège social de l'association.

L'élève qui entreprend de participer à un événement du groupe abadá-capoeira (roda, démonstration, batizado) et qui n'en avise pas au préalable son professeur ou qui y participe sans son autorisation ne sera pas couvert par l'assurance.

Cette assurance ne pourra intervenir que si vos frais d'adhésion sont réglés (au plus tard 2 semaines après votre inscription) et accompagné de votre certificat médical.

#### Article 13 - Remboursement mutuelle

La plupart des mutualités interviennent lors de l'inscription d'un de leurs affiliés à un club sportif. En cas de demande d'intervention et afin d'aider chacun dans les plus brefs délais, l'élève devra *envoyer ses papiers complétés directement au siège social de l'association, accompagnés d'une lettre timbrée pour le retour*.

#### Article 14 - Canaux de communication

Les informations importantes passeront par WhatsApp (application gratuite avec un lien selon les académies que vous recevrez dès votre inscription)

La page Sabiateam ainsi que la page de Mestrando Sabia via Facebook sont également utilisés comme moyen de communication

#### Article 15 - Sanctions

En cas de manquement ou de violation du présent règlement par l'élève, le professeur pourra, sans préavis et sans remboursement du montant de l'abonnement, lui interdire temporairement ou définitivement l'accès aux entraînements.

Cette version est consultable sur le site [www.capoeirabada.be](http://www.capoeirabada.be)

**ABADÁ-CAPOEIRA**, c/o Asbl Art et Culture, Rue de L'Escasse 18, bt 3, 6040 Gosselies  
Numéro d'entreprise : 893.837.974- Numéro de compte : BE53 0682 491277-53  
Contacts : 0477/18.12.39

Email : [sabiabada@hotmail.com](mailto:sabiabada@hotmail.com) Site : [www.capoeirabada.be](http://www.capoeirabada.be)